



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | BLEUET NAIN

N° 2, 27 juin 2023

Surveillance phytosanitaire de la mouche du bleuët : bilan 2022 et dépistage pour 2023

En 2019, la mouche du bleuët a été détectée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur plusieurs sites dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les captures étaient alors concentrées dans la MRC de Maria-Chapdelaine, parfois aux limites des MRC avoisinantes. C'est pourquoi l'ACIA a élargi les limites géographiques de la zone réglementée à l'égard de la mouche du bleuët en incluant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour plus de détails, vous pouvez consulter [la carte](#) qui illustre les zones réglementées au Québec. À ce jour, il n'y a jamais eu de captures sur la Côte-Nord, dans Charlevoix ni en Abitibi-Témiscamingue.

Bilan 2022

Un réseau de surveillance régional était déployé en 2022 pour suivre l'évolution de la mouche sur le territoire. Il s'agissait d'un réseau de 30 sites répartis uniformément dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec 10 sites supplémentaires pour intensifier le dépistage dans les zones les plus touchées en 2020.

En 2022, la présence de mouches a été relevée dans cinq municipalités de la MRC Maria-Chapdelaine (Albanel, Dolbeau-Mistassini, Girardville, Saint-Eugène d'Argentenay et Sainte-Jeanne-d'Arc). Aucune mouche n'a été trouvée à Péribonka, Saint-Augustin, Saint-Méthode ni Saint-Stanislas, alors qu'elle y était présente en 2021.

Comme le démontre la figure 1, en 2022, les niveaux d'infestation entre les sites des différentes municipalités étaient très variables, mais comme pour l'année 2020 et 2021, c'est dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini que le taux d'infestation était le plus élevé avec une moyenne de captures de 0,42 mouche par piège (pour l'ensemble des relevés).

Les premières captures ont été relevées durant la semaine du 3 au 9 juillet 2022. En général, l'année 2022 a été caractérisée par des précipitations plus élevées que la normale. Cette situation semble grandement avoir affecté les populations de mouche du bleuët. Il y a seulement eu un peu plus de la moitié des captures de l'année 2021.

Les sites qui ont eu les premières captures les plus hâtives étaient aussi les plus infestés. Le nombre important de mouches capturées et la présence de larves démontrent qu'à certains endroits, la mouche est très bien implantée.



Figure 1 : Ratio des captures par piège en 2022. En rouge, les sites positifs en 2022, en orange les sites positifs en 2021, mais négatifs en 2022, en vert les sites négatifs.

Dépistage pour la saison 2023

Pour la saison 2023, le dispositif a été mis en place durant la semaine du 12 juin dans l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Les premiers relevés ont commencé 7 jours plus tard. Pour l'instant, les conditions météorologiques laissent présager qu'on pourrait atteindre des niveaux de captures plus élevés en 2023 qu'en 2022. Les premières semaines de dépistage permettront d'avoir une meilleure idée de l'importance anticipée de la problématique pour cette année. De plus, la météo, qui joue un rôle non négligeable sur l'ampleur des populations de mouche du bleuet, demeure un facteur d'incertitude dans cette équation. Chaque semaine, les captures seront publiées dans les avertissements du RAP Bleuet nain.

Pour les entreprises qui ne font pas partie de ce réseau, il est important d'installer des pièges pour vérifier si la mouche est présente dans leur bleuetière. L'expérience des dernières années démontre qu'il est avantageux de détecter la mouche du bleuet dès les premières captures. En effet, il peut s'avérer plus rentable de réagir en début d'infestation plutôt que d'attendre que les populations soient bien implantées.

Les pièges Pherocon Apple Maggot (Pherocon AM) jaunes et appâtés à l'acétate d'ammonium sont utilisés pour le dépistage de l'adulte de la mouche du bleuet. Il est possible de se procurer des pièges auprès de la compagnie [Distributions Solida](#).

Pour plus d'information sur le ravageur et la méthode de dépistage, consultez la fiche [La mouche du bleuet](#).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Pierre-Olivier Martel, agronome (MAPAQ) et Marie-Ève Moreau, agronome (Club Conseil Bleuet). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Bleuet nain ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.